

Retenue à la source : faisons le point

Le porte parole du gouvernement a indiqué qu'il fallait aller vers la retenue à la source, mais sans donner davantage de précision. Nous reprenons ici notre communiqué de décembre 2014 qui faisait déjà le point sur le sujet.

La retenue à la source refait une apparition dans le débat public, révélant ainsi l'absence totale de perspective en termes de réforme fiscale de fond.

La retenue à la source est vue par l'opinion et certains responsables politiques comme une simplification. En réalité, il n'en est rien : introduire une retenue à la source dans le système fiscal actuel serait au contraire complexe et coûteux, tant pour les contribuables que pour les entreprises et l'administration. Plusieurs éléments le démontrent.

Compte tenu des règles fiscales applicables (quotient conjugal et familial, niches fiscales), il est illusoire de penser que l'on pourra payer en année N l'intégralité de son impôt sur le revenu de l'année N.

Une retenue à la source ne serait- au mieux- qu'un système d'acompte privatisé (alors que le système actuel fonctionne bien et est reconnu comme l'un des plus performants au monde avec un taux de recouvrement de 98,5 %). En effet, l'impôt sur le revenu appréciant du 1^{er} janvier au 31 décembre l'ensemble des revenus du ménage, la situation familiale et l'ensemble des charges ouvrant droit à déduction, un tel système nécessiterait inmanquablement une déclaration l'année qui suit et, par conséquent, une régularisation financière.

Il n'y aurait aucune valeur ajoutée au système actuel (rappelons que plus des trois quarts des contribuables sont mensualisés). Pire, la retenue à la source constituerait une charge de travail supplémentaire pour les entreprises, lesquelles se rémunéreraient pour l'accomplir, et ce au risque de réduire les recettes de l'État.

On peut certes envisager une retenue à la source qui soit variable à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de la situation financière et personnelle des contribuables. Mais cela imposerait au contribuable, à l'administration et aux entreprises une gestion lourde consistant à calculer l'impôt en tenant compte des hausses et des baisses des revenus, des hausses et des baisses des charges ouvrant droit à réduction d'impôt et des variations dans la composition du foyer fiscal. On comprend vite qu'avec un tel système, il faudrait de toute urgence recruter des agents des finances publiques et des salariés dans les services comptables des entreprises. On comprend surtout qu'un tel système serait une complexification et non une simplification.

Contrairement aux affirmations de ceux qui pensent (en s'appuyant sur les exemples des autres pays qui disposent de systèmes de retenue à la source différents les uns des autres mais dont les systèmes fiscaux ne comportent pas de quotient familial ni autant de niches fiscales) que la retenue à la source serait une simplification pour les contribuables qui permettrait de plus de dégager des gains de productivité dans l'administration fiscale, la retenue à la source est l'exemple type de la fausse bonne idée.